

Informations Pratiques

2020-2021

Entrainements:

- Adultes (>14 ans) les jeudis sur le terrain synthétique des Longrais 20h15-22h15.
- Jeunes (10-14 ans) les samedis sur le terrain B à coté de la crèche 10h00-11h30.
- Familles/Loisir les dimanches sur le terrain B à coté de la crèche 14h

Contacts:

- Martin Mouterde (président) 06 46 19 03 77
- club@ultimate-thorigne-fouillard.fr
- https://www.facebook.com/UltimateThorigne

Statuts de l'association :

- http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/statut.pdf

Modalités d'inscription:

- formulaire d'inscription

adhérent majeur : https://goo.gl/forms/V77PayoLvA8pojEr2 adhérent mineur : https://goo.gl/forms/ozshI4SnxDzDdviF3

- autorisation parentale (pour les mineurs)

http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/autorisation-jeunes.pdf

photo d'identité (par mail)

- certificat médical ou questionnaire de renouvellement

http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/certificat.pdf

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de répondre négativement au questionnaire (http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/questionnaire.pdf) et de remplir cette attestation http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/attestation.pdf. L'utilisation du modèle de certificat fédéral est **obligatoire**

- règlement si possible par virement

- **Adulte**: 95€ (-10€ pour une réinscription)

- **Enfant**: 75€ - **Loisir**: 40€

Aides possibles : le club est partenaire ANCV (tickets sport) et du dispositif "Sortir!". Une facture peut être éditée sur demande pour les CE etc...

Ce règlement inclut la licence et l'assurance, des frais complémentaires seront à prévoir lors de la participation facultatives aux championnats et/ou tournois (déplacement, hébergement, restauration...)

Identifiant bancaire IBAN: FR76 1558 9351 0106 7803 2714 031 BIC: CMBRFR2BARK

O – Notice d'Assurance signée

https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2020/06/Garanties-FFFD_MAIF_2020-2021.pdf
https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2020/06/Notice-individuelle-FFFD_MAIF_2020-2021.pdf
Chaque licence comprend 3,5€ de responsabilité civile systématique et obligatoire. Elle comporte également 1€ d'assurance « Dommages corporels » obligatoire mais non systématique. Cette dernière est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation vous devez fournir impérativement une attestation à la garantie « Dommages corporels ». (voir Notice Individuelle)